

Convention annuelle d'objectifs

Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 27 juin 2024

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

L'Association

HEKO FARM
603 rue Saint Pierre
13012 MARSEILLE

sis

représentée par

Son Président, Monsieur Roger PANOSSIAN

ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 6 900 €. »

Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole est d'un montant de 2 900 €.
Cette participation représente 42,03 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Président
Roger PANOSSIAN**

**La Présidente
Martine VASSAL**

**ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Heko Farm**

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024

Le budget prévisionnel de l'événement "Talus en Fête : Construisons Ensemble" est de 6 900€. Voici un descriptif des postes de charge.

Dépenses	<i>Commentaires</i>	Montant
Matières Premières stockables	<i>Achats de denrées alimentaires et de consommables</i>	1 000 €
Achat de prestations	<i>Intervenant extérieurs, partenaires experts</i>	500 €
Petits matériel et équipement	<i>Matériel pédagogique, scénographique, logistique, fournitures</i>	1 000 €
Personnel	<i>4 semaines de travail en amont de l'événement et 5 salarié.e.s de l'équipe le jour J Cachets artistes</i>	2 555 €
Charges sociales	<i>4 semaines de travail en amont de l'événement et 5 salarié.e.s de l'équipe le jour J Cachets d'artistes</i>	1 380 €
Participation aux charges fixes de fonctionnement	<i>8% des charges du projet sont alloués aux charges fixes de fonctionnement</i>	465 €
TOTAL		6 900 €

FINANCEMENT DU PROJET

	En euros	En %
Demande de participation de la Métropole	<u>2900</u>	<u>42</u>
Ville de Marseille	<u>2000</u>	<u>29</u>
Auto financement	<u>2000</u>	<u>29</u>
TOTAL	<u>6900</u>	<u>100</u>